

Pré-autorisation par carte bancaire : comment ça marche ?

Pour effectuer une réservation (hôtel, location de voiture, etc.), un commerçant peut vous demander une pré-autorisation par carte bancaire.

La pré-autorisation lui permet de vérifier :

- la validité de votre carte
- que vous avez l'argent pour le payer

Le montant estimé est réservé pour le commerçant que vous paierez plus tard.

Il est bloqué sur votre compte pendant 30 jours maximum et compté dans votre plafond de paiement.

Si besoin, vous pouvez augmenter votre plafond de paiement pour pouvoir payer vos autres dépenses.

Au paiement de la prestation :

C'est le prix final qui est débité de votre compte. Il peut être inférieur ou égal au montant pré-autorisé.

S'il est supérieur, le commerçant réalisera, avec votre accord, une 2ème opération de paiement pour le montant complémentaire.

Pour annuler la pré-autorisation, demandez au commerçant. Votre plafond carte sera ainsi libéré de ce montant.

www.lesclesdelabanque.com